



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Biométrie / Éducation / Informatique et libertés / demi-pension / Département / Expérimentation

La biométrie comme champ d'expérimentation éducative à Maurice-Ravel

La FCPE-Paris déplore la décision de la cité scolaire Maurice-Ravel d'installer un dispositif de contrôle biométrique d'accès à la cantine scolaire du collège, disposition prise sans cadre national spécifique, sans débat public préalable ni concertation avec les collectivités territoriales concernées (Département et Région), sans autorisation de la CNIL.

Pour la FCPE-Paris cette décision constitue une atteinte à la démocratie, même si ce projet a été sanctionné par un vote favorable du conseil d'administration.

La FCPE-Paris dénonce l'usage à caractère disproportionné que l'on fait d'un outil qui permet d'authentifier la présence d'un individu dans un espace donné, et de contrôler sa liberté de mouvements, alors qu'il ne s'agit que de s'assurer d'un accès régulier à la cantine scolaire.

Au prétexte d'une meilleure gestion du service de demi-pension, la FCPE-Paris considère que cette décision assujettit les établissements scolaires à l'expérimentation des entreprises de technologie informatique de surveillance, dans une perspective de développement économique de multiples marchés.

Pour la FCPE-Paris, les collèges et les lycées sont des lieux de formation, d'éducation à la citoyenneté, qui doivent accorder priorité à l'humain par l'affectation de personnels qualifiés pour assurer, dans les meilleures conditions, la scolarisation et la formation des jeunes.

Cependant, la FCPE-Paris constate que l'école apparaît ici comme le lieu idéal d'éducation des jeunes à l'acceptation de techniques de surveillance, quand bien même il n'y aurait pas, dans l'immédiat, de connexion à d'autres bases de données personnelles.

La FCPE-Paris appelle à la réflexion sur le sujet pour que les dispositions qui viendront à être prises prennent en compte l'ensemble des réalités éducatives, économiques et humaines.

Paris, le 15 janvier 2006

RELATIONS PRESSE : Olivier Messac - ☎ 06 12 17 12 12 olivier.messac@fcpe75.org

Communiqués en ligne sur : http://www.cpe75.org/cdpe/n_rpresse.htm